



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pollution électromagnétique

Question écrite n° 42599

### Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les effets des antennes relais et du *wifi* et sur la prévention dans les établissements scolaires. Dans son arrêt rendu le 4 février 2009, la 14e chambre de la cour d'appel de Versailles reconnaît les risques sanitaires susceptibles d'être causés par une antenne relais et, par voie de conséquence, ordonne son retrait. Un grand nombre d'antennes sont déjà posées sur et à proximité de crèches et d'établissements scolaires. En outre, se développe, dans ces mêmes établissements, la communication sans fil par *wifi*, dont l'innocuité des effets à long terme n'est pas totalement avérée. Ainsi, les durées et les valeurs d'exposition du public aux hyperfréquences et aux extrêmement basses fréquences sont fortement multipliés, en dépit de l'incertitude sanitaire qui les entoure. Il souhaite donc savoir s'il compte, dans un souci de santé publique et de protection sanitaire des plus jeunes, lancer des campagnes de prévention sensibilisant les jeunes à un usage modéré du portable, en interdire l'usage dans les locaux scolaires, y promouvoir le recours aux connexions filaires pour l'accès à l'Internet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Goldberg](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42599

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1703

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)